

Communiqué de presse

Une enveloppe de 125 millions d'euros de la BEI attribuée aux Caisses d'Épargne pour financer le logement social

Paris, le 15 septembre 2009

Laurent de Mautort, directeur à la Banque européenne d'investissement (BEI) des financements en Europe Occidentale, et Alain Lemaire, directeur général de BPCE en charge du réseau Caisses d'Épargne, ont signé le 11 septembre 2009, un protocole prévoyant la mise à disposition des Caisses d'Épargne d'une enveloppe de 125 millions d'euros de prêts en faveur du logement social. Cet accord s'inscrit dans le cadre du programme *France Logement Social** lancé en 2007 auquel la BEI avait décidé de consacrer une enveloppe de 500 millions d'euros. A cette date, sur une première tranche de 250 millions d'euros, 125 millions d'euros avaient été mis à la disposition des Caisses d'Épargne.

Le nouvel accord de 125 millions d'euros est conclu par BPCE pour le compte des Caisses d'Épargne. Les critères d'éligibilité de cette ressource aux organismes de logement social ont été élargis. Les organismes pourront ainsi financer leurs investissements au-delà de la construction et de la réhabilitation de logements sociaux. Le profil de ces financements subsidiaires sera adapté aux caractéristiques des opérations et les conditions financières seront particulièrement favorables.

L'extension du programme global permet d'accompagner les politiques publiques de développement du parc locatif social, au cœur du Plan de Relance et de répondre aux besoins de financement des organismes du logement social. Ce protocole d'accord confirme la volonté de la BEI et des Caisses d'Épargne de soutenir le développement des investissements à long terme dans les secteurs de la ville, du logement, de l'environnement urbain et de la cohésion sociale.

* Le programme *France Logement Social* soutient les politiques de l'Etat français et contribue à un meilleur équilibre territorial. Il s'inscrit dans le cadre des politiques européennes concernant l'environnement urbain, la croissance urbaine durable et la cohésion sociale. Cette cohésion doit aussi être favorisée par la création d'emplois et l'implantation de services et d'activité économique dans les zones urbaines en difficulté, caractérisées par un taux de chômage élevé.

A propos BPCE

BPCE est l'organe central du nouveau groupe bancaire issu du rapprochement du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne, définitivement constitué le 31 juillet 2009 grâce aux apports des activités principales de la BFBP et de la CNCE à BPCE. BPCE est devenu effectivement opérationnel le lundi 3 août 2009. Le Groupe BPCE est le deuxième groupe bancaire français et rassemble deux réseaux de banque de détail autonomes et complémentaires : celui des 20 Banques Populaires et celui des 17 Caisses d'Épargne. Le nouveau groupe compte environ 37 millions de clients et dispose d'une large présence en France avec plus de 8.200 agences, 120.000 collaborateurs et plus de 7 millions de sociétaires.

A propos de la BEI

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution financière de l'Union européenne. Elle a pour mission d'accorder des prêts à long terme en soutien de projets d'investissements viables, privés ou publics, qui réalisent les objectifs d'intégration, de cohésion et de développement de l'Union européenne, déclinés en six politiques prioritaires : la cohésion économique et sociale, la protection de l'environnement naturel et urbain, la recherche et l'innovation, le soutien aux PME, le développement des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie, ainsi que la promotion d'une énergie durable, compétitive et sûre. En 2008, la BEI a accordé des financements pour un montant total de 57,6 milliards d'EUR, dont 51,5 milliards d'EUR sont allés à des projets réalisés dans l'Union européenne.

Contacts presse BPCE

Christine Françoise : 33 (0)1 58 40 46 57
Marc Cogrel : 33 (0)1 58 40 47 81

Contact presse BEI

Sabine Parisse : (+352) 4379 83340